

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Georges Maret par le bureau d'architecture Fima SA pour la construction d'un couvert à voitures sur les parcelles n° 18027 et 18028, folio n° 94, zone R2, lieu-dit La Cotze à Le Châble, coord. 2582589/1103428

M. Willem Willemstein par le bureau Arp Architectes SA pour l'agrandissement d'un chalet avec modification des façades sur la parcelle n° 4922, folio n° 141, zone T3, lieu-dit La Prétaire à Verbier, coord. 2583905/1106290

M. François et Mme Véronique Mallet par le bureau d'architecture Fima SA pour la construction d'une habitation Minergie avec démolition du bâtiment existant et la pose de panneaux solaires en toiture sur les parcelles n° 4641 et 4678, folio n° 139, zone T4, lieu-dit La Cot à Verbier, coord. 2583823/1106421

PPE "3 Mélèzes" - M. Magnus Tyreman par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la création de deux lucarnes, la modification d'ouvertures en façade et la pose d'une isolation sur la toiture sur la parcelle n° 4594, folio n°130, zone T1, lieu-dit Corbet à Verbier, coord. 2583955/1104720 (Projet en dérogation à l'art 71 du RCCZ)

M. Andrew Rorke et Mme Sarah Jane Henderson par le bureau d'architecture P. Coupy SA pour la transformation et l'agrandissement du chalet avec modification des façades et le rehaussement de la toiture sur la parcelle n° 2999, folio n° 141, zone T3, lieu-dit La Pleyeuse à Verbier, coord. 2583765/1106330

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.